

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 23 février 2023

L'an 2023 et le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 9 février 2023.

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 9 février 2023

**Délibération N° 23-02-2023 / N°15**

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Yves Petit, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeysez, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 10

Membres ayant donné procuration : 5

Membres votants : 99

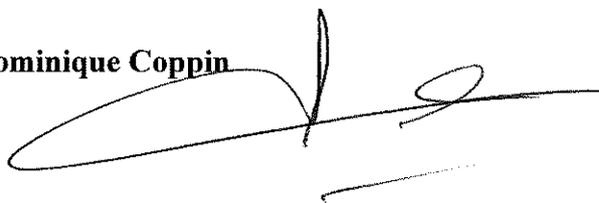
Absents : Pascal Coin, Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Christian Delambre, Jean Bridel, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle, Roland Descamps, Eric Caron,

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Luc Delaporte suppléé par Francine Camus, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilynne Hadj, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Jean-Louis Lebas suppléé par Joël Bray, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier, Philippe Vanderbeken suppléé par Christophe Saudmont.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Eric Poulain, Magalie Jonard

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier.

Secrétaire de séance : **Dominique Coppin**



## **Titre de la délibération : Bilan de la concertation et arrêt projet de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Est**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,*

*Vu l'article 4 1° dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,*

*Vu la délibération du 19 Mai 2022 prescrivant la révision allégée n°2 du PLUi de l'Est,*

*Vu le bilan de la concertation relatif à la procédure d'évolution du PLUi,*

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a prescrit, par délibération en date du 19 Mai 2022, la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Est afin d'étendre la zone 1AUE sur la commune de Haute-Avesnes pour une surface d'environ 2 000m<sup>2</sup>.

Madame la Vice-Présidente précise que l'intercommunalité a mis en place des moyens d'information et de concertation avec la population conformément à la délibération de prescription du 19 Mai 2022.

Les modalités de la concertation étaient définies comme suit :

- Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation sur le site internet de la Commune de Haute-Avesnes, et de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
- Mise en place d'un registre de remarques à disposition de la population en mairie de Haute Avesnes et au siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Création d'une rubrique « révision allégée n°2 du PLUi de l'Est » sur le site internet de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois pour consultation du projet avec une adresse mail associée pour permettre l'expression des habitants sur le projet ([revision2-pluiest@campagnesartois.fr](mailto:revision2-pluiest@campagnesartois.fr))

Ainsi, la concertation préalable à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Est s'est déroulée dans des conditions compatibles avec les exigences légales.

Madame la Vice-Présidente précise qu'aucune remarque n'a été formulée au travers des différents outils mis à disposition du public.

Madame la Vice-Présidente explique qu'en application de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration dudit projet et, qu'en application de l'article L.153-14 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du Conseil Communautaire et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

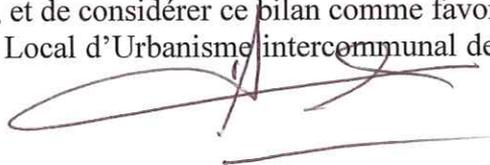
Considérant que le projet respecte les modalités de concertation prévues dans la délibération de prescription du 19 Mai 2022,

Considérant que le projet est prêt à être arrêté,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 8 février 2023,

Après en avoir discuté, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de tirer le bilan de cette concertation prévue par la délibération prescrivant la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Est, et de considérer ce bilan comme favorable au projet,
- d'arrêter le projet de révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Est tel qu'il est annexé à la présente délibération,



Le Projet de révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Haute-Avesnes est l'objet d'une réunion d'examen conjoint associant la commune et les Personnes Publiques Associées conformément à l'Article R. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Le procès verbal de ladite réunion sera joint au dossier d'enquête publique.  
La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet du Pas de Calais ,
- à Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts de France,
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas de Calais,
- à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais,
- à Monsieur le Président de l'établissement public en charge du SCOT de la Région d'Arras,
- à Monsieur le Maire de Haute-Avesnes,

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ainsi qu'en Mairie de Haute-Avesnes.

Le Président



A large, stylized black ink signature that loops around the official seal of the Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/03/2023 et publication ou notification du 09/03/2023



The official seal of the Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, featuring a central figure and the text 'Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois' and 'Pas de Calais'. A black ink signature is written over the seal.